

POLITIQUE SECTORIELLE

Secteur et actif aérien

Enjeux et objectifs de la politique	2
Enjeux	2
Objectifs	3
Champ d'application.....	3
Périmètre de la politique et modalités d'intervention	4
▪ Activités de transport commercial.....	4
A. Périmètre.....	4
B. Critères d'analyse	4
1. Éligibilité du pays hôte	4
2. Éligibilité des actifs	5
3. Éligibilité des contreparties	5
▪ Autres activités.....	6
A. Exclusions	6
Entrée en vigueur.....	6
Cadre de références (standards et organisations)	7

Enjeux et objectifs de la politique

Entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veut œuvrer pour une société plus juste et plus durable. A ce titre, le groupe souhaite encadrer strictement les opérations concernant des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux.

Soucieux de prendre en compte de manière responsable ces enjeux, il a entrepris de définir des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des principes pour l'exercice de ses activités et à contribuer ainsi à la transformation écologique et au progrès social.

Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble du groupe sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité.

Elles pourront faire l'objet de révision chaque fois que le groupe le jugera nécessaire.

Enjeux

Les projections du trafic aérien commercial au niveau mondial publiées par les principaux acteurs du secteur indiquent un rythme soutenu de croissance tant en termes de nombre de passagers transportés que de distances parcourues. Ainsi, le transport aérien exerce une pression croissante sur l'environnement. Ses émissions sont principalement issues de l'aviation commerciale de passagers, et plus spécifiquement de la consommation de kérosène à hauteur de 84%, et de 16% lors de la production et de la distribution du carburant. Le secteur du transport aérien représente 2,5 à 3% des émissions de Gaz à Effet de Serre mondiales (hors trainées de condensation).

Le secteur aérien dispose encore de marges d'amélioration en termes d'intensité carbone. Ces objectifs de réduction des émissions GES sont soutenus entre autres par de nombreux acteurs du secteur comme Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), qui a ainsi fixé un objectif à long terme (LTAG¹) de réduction à zéro des émissions nettes de carbone d'ici 2050, ou encore l'association du transport aérien international (IATA), qui s'engage à accompagner ses membres à atteindre d'ici 2050 zéro émission nette de carbone. La réglementation européenne via la [nouvelle directive ReFuelEU Aviation](#)² soutient également ces objectifs en permettant d'accroître à la fois la demande et l'offre de carburant durable d'aviation³.

À date, les principaux leviers de décarbonation identifiés sont essentiellement liés aux carburants et à l'amélioration de l'efficacité énergétique et opérationnelle des aéronefs :

- l'amélioration technologique des avions (efficacité énergétique) ;
- l'optimisation de la navigation aérienne et des opérations au sol ;
- le développement des différents carburants durables d'aviation ;
- d'éventuelles ruptures technologiques avec de nouvelles sources d'énergie comme l'hydrogène, la propulsion électrique par batteries ou encore des technologies hybrides.

¹ Long-term global aspirational goal

² [Regulation - EU - 2023/2405 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#), [Initiative ReFuelEU Aviation: le Conseil adopte une nouvelle loi visant à décarboner le secteur de l'aviation - Consilium \(europa.eu\)](#)

³ Appelé plus communément SAF : Sustainable Aviation Fuel

Objectifs

Une des priorités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est d'accompagner le financement de la transition énergétique du secteur aérien et de réduire l'impact de ses émissions.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix d'une politique responsable en lien avec ses valeurs mutualistes. Son ambition est d'accompagner ses clients dans la transformation de leur modèle d'affaires et contribuer ainsi à lutter contre le réchauffement climatique, la réduction de la biodiversité et la dégradation de l'environnement.

Les principes de cette politique sectorielle s'inscrivent dans les objectifs de la Net Zero Banking Alliance qu'a rejoint le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en mai 2021 afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris et d'aligner ses activités sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone d'ici 2050. L'alliance NZBA fait partie de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) et de Race to Zero, campagne soutenue par l'ONU. Elle permet au secteur financier de travailler à un objectif de neutralité carbone en 2050, en respectant un cadre méthodologique commun.

Ainsi, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via le Crédit Industriel et Commercial, a également adopté la méthodologie des **Pegasus Guidelines** le 4 avril 2024. Elles constituent le premier cadre de financement du secteur de l'aviation compatible avec les exigences de la Net-Zero Banking Alliance (NZBA). Elles permettent aux institutions financières de mesurer le degré d'alignement de leurs portefeuilles de prêts aéronautiques par rapport à un scénario de 1,5° (le Mission Possible Partnership Prudent – MPP PRU) et de calculer l'intensité de leurs émissions, grâce à une méthodologie complète, transparente et normalisée entre les banques.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale entend favoriser le développement des prêts à impact⁴ pour l'ensemble de l'écosystème aérien.

Champ d'application

Le champ d'application de cette politique sectorielle couvre l'ensemble des opérations bancaires et financières fournies par les entités du groupe (y compris filiales et succursales et selon les normes applicables à chaque pays) aux clients directement ou indirectement impliqués dans le secteur du transport aérien et aux clients faisant des demandes de financement d'aéronefs.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale entend s'abstenir de fournir des services bancaires et financiers en l'absence d'une connaissance suffisante de l'objet de l'opération (KYT), du client et de ses contreparties (KYC) et/ou du pays concerné (pays sensibles ou non) au regard de l'application des règles internes.

Aucune opération n'étant identique à la précédente, le groupe s'oblige à ne pas systématiser ses avis. Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera particulièrement attentif à la politique de

⁴ Sustainability-linked loans

responsabilité sociale et environnementale développée par ses clients notamment lors d'opérations de services bancaires et financiers.

Les financements et investissements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale relatifs au secteur aéronautique militaire relèvent de la politique sectorielle Défense et non des présents principes de la politique sectorielle. Les activités des pôles de bancassurance ainsi que celles du pôle gestion d'actifs sont exclues à date.

Périmètre de la politique et modalités d'intervention

▪ Activités de transport commercial

A. Périmètre

Cette politique s'applique au secteur du transport aérien⁵ de passagers et de marchandises. Elle concerne notamment les financements d'actifs, les financements corporate, les émissions de garanties, les financements des opérations de commerce international, et les services et conseils financiers fournis à des compagnies aériennes et sociétés de leasing.

La présente politique exclut tout nouveau financement d'avions d'affaires et aéronefs commerciaux transportant moins de 10 passagers⁶.

De plus, le processus de décision de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour tout type de financements, émissions de garanties, services et conseils financiers, dépend du pays hôte, de la nature des opérations financées, des actifs et de la politique de durabilité (engagements de développement durable) des sociétés sur l'ensemble de leur activité. En ce domaine, l'analyse s'appuiera notamment sur la notation extra-financière fournie par une agence experte et indépendante lorsqu'elle est disponible.

B. Critères d'analyse

1. Éligibilité du pays hôte

Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourra participer au financement d'opérations bancaires ou financières sous réserve que le pays où se situe la contrepartie ne fait pas l'objet de sanctions financières internationales⁷ prises par les autorités françaises, européennes ou internationales dans le secteur du transport aérien.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale demande aux sociétés de respecter les lois et réglementations locales applicables dans le pays hôte, ainsi que les conventions internationales ratifiées par les pays dans lesquels sont gérées lesdites sociétés.

⁵ Par dérogation aux conditions d'applicabilité de la présente politique, les activités de gestion d'actifs pour compte propre ou compte de tiers ne peuvent être concernés par le dispositif mis en place.

⁶ Jets d'affaires et jets commerciaux

⁷ Une liste des pays sous sanctions est tenue à jour par la Direction de la Conformité du groupe.

Par ailleurs, l'ensemble des financements fait l'objet d'une analyse des risques incluant le contexte réglementaire, le risque pays incluant les diligences internes de conformité, les enjeux économiques et environnementaux.

2. Éligibilité des actifs

Afin d'atténuer les risques ESG, c'est-à-dire **environnementaux** via l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de GES, l'atténuation du bruit, la pollution, la gestion des déchets ; **sociaux** via la santé, la sécurité, l'accessibilité ; **et de gouvernance** via la gestion des risques juridiques et de réputation, **Crédit Mutuel Alliance Fédérale choisit de ne financer que :**

- **les appareils exclusivement manufacturés par les constructeurs suivants** Airbus, Boeing, ATR, Embraer et Bombardier.
- **les modèles de dernières générations**, les plus efficaces du marché en termes de consommation de carburant, de respect des normes en matière de bruit, de pollution et d'émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre.

dans un objectif principal de modernisation et de renouvellement des flottes.

Par exception, dans le cadre du financement d'un pool d'actifs, les appareils d'ancienne génération représentent 20% maximum du portefeuille en valeur. Néanmoins, l'âge de chaque appareil ne pourra excéder 12 ans.

Les demandes de financement liées à des opérations de *retrofit*⁸ sont étudiées au cas par cas par exception dans le cadre de notre stratégie environnementale et sociétale.

3. Éligibilité des contreparties

Crédit Mutuel Alliance Fédérale attend de ses clients qu'ils développent de bonnes pratiques et un comportement de nature à limiter les impacts environnementaux et sociaux de leurs activités.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale procédera à une analyse des sociétés du secteur du transport aérien (compagnies aériennes et sociétés de leasing) sollicitant des opérations de financement, d'émission de garanties, ou d'autres services financiers sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Adhésion/soutien aux associations ou initiatives pertinentes relatives aux bonnes pratiques industrielles du secteur. Les compagnies aériennes doivent être incorporées dans un pays signataires de l'Accord de Croissance Neutre en Carbone (Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation - CORSIA).
- Ambition de réduire l'empreinte carbone de leurs activités au-delà de la seule mise en place d'un système de compensation des émissions de CO2 et qui souhaitent investir dans la modernisation de leur flotte.
- Engagement de modernisation de la flotte par de nouvelles générations d'appareils.
- Développement de politiques RSE et de procédures d'application dimensionnées à leurs impacts potentiels.

⁸ Changement de technologie qui permet une réduction des émissions carbone

- Engagement social et en termes de droits humains (droit du travail et conditions de travail, dont respect des conventions fondamentales de l'OIT, santé et sécurité des communautés, impact sur les communautés locales, déplacement physique ou économique de population, incidence sur le patrimoine culturel).
- Engagement de fournir des informations au niveau de l'entreprise (âge et détail de la flotte, carnet de commandes, ambitions écologiques...).

La pertinence de ces critères sera évaluée pour chaque société, et ceux-ci pourront être suppléés par d'autres indicateurs adaptés à l'activité.

▪ Autres activités

A. Exclusions

La présente politique exclut tout nouveau financement d'aéronefs de loisirs ou avion d'affaires⁹ à motorisation thermique.

Néanmoins, les financements d'aéronefs dédiés aux missions suivantes sont étudiés au cas par cas par exception dans le cadre de notre stratégie environnementale et sociétale :

- Sécurité civile
- Mission de souveraineté / mission régalienn
- Secours et évacuations sanitaires
- Hélicoptage (à l'exception du secteur hydrocarbures)
- La recherche scientifique
- La formation

Et tout appareil bénéficiant d'une assistance électrique¹⁰.

Entrée en vigueur

Cette politique a fait l'objet d'une mise à jour le 1^{er} janvier 2025. Il est précisé que pour s'assurer du respect des critères et des principes posés en vertu de sa politique sectorielle Mobilité secteur aérien visés ci-dessus, le groupe peut avoir recours et se fier à l'expertise, aux évaluations et/ou aux informations communiquées par différents experts ou prestataires extérieurs sélectionnés avec un soin raisonnable et qu'il se repose également sur les informations communiquées par les sociétés concernées du secteur du transport aérien.

⁹ Jets privés

¹⁰ Ce qui inclut les opérations de *retrofit*

Cadre de références (standards et organisations)

Les financements, émissions de garanties, services et conseils financiers sont analysés en tenant compte des travaux et standards issus des organisations ou initiatives du secteur aérien.

Standards, conventions, initiatives ou recommandations :

- Normes de certifications telles qu'adoptées par le Conseil de l'OACI
- La liste noire des compagnies aériennes réalisée par la Commission Européenne
- Les Conventions et Recommandations de l'OIT;
- IATA : Association Internationale du Transport Aérien
<https://www.iata.org/en/programs/safety/audit/iosa/registry/>
- OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale (Europe)
http://www.icao.int/Pages/FR/default_FR.aspx
- CORSIA : Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation [Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation \(CORSIA\) \(icao.int\)](https://www.icao.int/corsia/)
- FAA : Federal Aviation Administration (USA) <http://www.faa.gov/>
- AESA : Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (Europe)
<http://www.easa.europa.eu/language/fr/home.php>

- **Pegasus Guidelines:** [pegasus_guidelines.pdf \(climatealignment.org\)](https://climatealignment.org/pegasus_guidelines.pdf)
- <https://rmi.org/press-release/rmi-and-five-global-banks-launch-the-pegasus-guidelines-a-voluntary-emissions-measurement-and-reporting-standard-for-the-aviation-sector/>

- MPP: Mission Possible Partnership : <https://missionpossiblepartnership.org/action-sectors/aviation/>